

Vol. 2 n° 1, le 8 janvier 2016

Mot du PDG



À l'heure des bilans

La période des Fêtes et l'arrivée du nouvel an sont des occasions idéales de se retrouver et de célébrer en compagnie de nos proches. Ce temps d'arrêt est également propice aux rétrospectives, à la prise de résolutions et à l'inventaire des projets à réaliser dans les mois à venir.

Pour ma part, ce bref retour en arrière me permet de tracer un bilan positif de l'implantation du CISSS et des transitions qu'il a connues au cours de ses neuf premiers mois d'existence. Conformément aux attentes, nous avons franchi les étapes de mise en place de la structure organisationnelle et de l'exercice de dotation des postes d'encadrement. Nous avons procédé à la nomination des membres du conseil d'administration (CA) et de ses conseils. Les responsables régionaux des différents dossiers ont été identifiés et les responsabilités de l'Agence régionale ont été intégrées à notre nouvel établissement. Nous avons révisé le programme d'identification visuelle du CISSS (voir p. 11) en plus de mettre de l'avant le nouveau journal organisationnel. Plusieurs comités de travail ont été mis en place et les partenariats régionaux ont été reconfirmés.

Présence à la Chambre de commerce du Grand Joliette

Lors de mon passage à titre de conférencier au dernier dîner de la Chambre de commerce du Grand Joliette, le 7 décembre dernier, j'ai eu l'occasion de présenter une partie du travail réalisé. Cette tribune m'a aussi donné la possibilité de rappeler les priorités du CISSS en lien avec l'accessibilité, la continuité et l'intégration des soins et des services. En outre, j'ai profité de la présence des gens d'affaires ainsi que des représentants d'organismes

publics et parapublics de la région pour rappeler le rôle des employeurs sur les déterminants de la santé. Il est vrai que le CISSS a pour mission d'assurer les soins et les services à la population en matière de santé et de services sociaux. Cependant, la prévention et la promotion des saines habitudes de vie constituent des enjeux collectifs dont la responsabilité doit être partagée entre tous les partenaires de notre région.

Cette expérience s'est avérée positive à bien des égards, notamment pour mieux faire connaître notre organisation et pour mettre en lumière tout le travail qui s'accomplit au sein du CISSS de Lanaudière.

Les étapes de transition étant franchies, nous amorçons maintenant les travaux de transformation afin de créer de nouvelles façons de faire basées sur les meilleures pratiques de gestion clinique et administrative.

Je trace un bilan positif de l'implantation du CISSS et des transitions qu'il a connues au cours de ses neuf premiers mois d'existence.

Ces changements doivent favoriser et simplifier l'accès aux services pour la population. Ils doivent également contribuer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, en plus d'accroître

l'efficacité ainsi que l'efficacité de notre réseau. À cet effet, la transformation prévoit l'intégration des services de santé et des services sociaux dans le but d'assurer des services de proximité et leur continuité.

Enfin, je profite de ce début d'année pour vous témoigner toute mon appréciation et ma reconnaissance. Votre engagement personnel auprès des usagers et dans les activités du CISSS fait de vous des collaborateurs et des collaboratrices de premier ordre.

Je termine ce mot en vous offrant, au nom des membres du comité de direction, nos meilleurs vœux de santé et de bonheur. Que tous vos projets se réalisent et que le plaisir soit au rendez-vous. Bonne année 2016!

Daniel Castonguay



Le conseil d'administration en bref

Séance publique du 16 décembre 2015

Information du président du CA et du PDG

Le président-directeur général, M. Daniel Castonguay, a mentionné que la planification stratégique issue du Ministère avait été transmise au CISSS et que ce dossier sera présenté au CA en janvier, tout comme les travaux entourant la trajectoire clinique des usagers. M. Castonguay a également tenu à préciser que la situation financière du CISSS tend toujours vers un équilibre budgétaire, mais demeure fragile.

Questions du public

Durant ce segment, les membres du CA ont été interpellés sur les sujets suivants :

Buanderie Lavérendière

Des liens ont été établis avec le ministre, mais le CISSS demeure toujours en attente de la décision finale.

Structures et aménagements des postes

Des demandes pour connaître la constitution des nouvelles structures ainsi que l'aménagement des postes, notamment pour le secteur bureau, ont été adressées. Un suivi sera fait auprès de la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques.

Accès aux services de résonance magnétique

La volonté de maximiser les services de résonance magnétique à l'Hôpital Pierre-Le Gardeur a été soulevée dans le but de diminuer la liste d'attente et de favoriser l'accès au service. Des travaux d'optimisation seront déployés au sein du CISSS afin de procéder à des gains de productivité et de générer des économies.

Affaires administratives

Formation des comités du conseil

Dans le respect des règlements du CA, les membres ont procédé à la formation du comité de révision.

Comité d'éthique et de la recherche (CÉR) du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain

Le ministre a accepté la reconduction de la désignation du comité d'éthique et de la recherche sous les conditions suivantes :

- aviser la Direction de l'éthique et de la qualité (DÉQ) de tout changement apporté à la composition du comité d'éthique;
- s'assurer que le CÉR produise un rapport annuel de ses activités.

Le conseil d'administration s'est engagé à respecter ces conditions.

Affaires médicales et professionnelles

Nominations

Le **D^r Nabassinogo Ouedraogo** a été nommé chef du Département de pédiatrie du nord de Lanaudière et le **D^r Steve Gauthier** a été nommé chef du Département d'imagerie médicale du nord de Lanaudière. Ces nominations sont temporaires jusqu'à la nomination officielle des chefs de départements unifiés.

Soins et services à la clientèle

Soins de fin de vie

Le CA a adopté la *Politique relative aux soins de fin de vie*. Il a aussi été convenu de faire modifier les codes d'éthique du CSSS du Nord de Lanaudière et du CSSS du Sud de Lanaudière afin d'y inclure les droits des personnes en fin de vie, et ce, jusqu'à la mise en application du code d'éthique du CISSS. Une entente de services entre le CISSS de Lanaudière et la Maison de soins palliatifs Adhémar-Dion sera également signée.

Le conseil d'administration s'est dit rassuré par la rigueur observée dans ce dossier et a mentionné que la population lanauoise était entre bonnes mains.

Prochaine rencontre du CA

Le lundi 25 janvier 2016, à 18 h 30, au siège social

Les documents sont accessibles sur les intranets locaux et sur le [site Web du CISSS](#).

Soins de fin de vie

La loi 2 maintenant en vigueur au Québec

Depuis le 10 décembre dernier, le CISSS de Lanaudière offre l'ensemble de la gamme de services prévue à la loi concernant les soins de fin de vie. Tous les outils ont été validés par les instances formelles et adoptés par le CA, à la séance du 16 décembre dernier. Différentes mesures ont également été mises en place afin de bien encadrer les soins de fin de vie, dans le respect de la volonté des usagers.

La loi concernant les soins de fin de vie comporte trois volets :

1. Aide médicale à mourir
2. Directives médicales anticipées
3. Sédation palliative continue

Pour toute question relative à l'un ou l'autre de ces volets, veuillez utiliser l'adresse courriel : soinsdefindevie.ciessleran@ssss.gouv.qc.ca ou joindre M^{me} Rosalie Ménard au 450 759-1157, poste 4292.

1. Aide médicale à mourir : un précieux groupe d'experts en soutien à l'intervention

Le groupe interdisciplinaire de soutien (GIS), créé en septembre dernier, a pour rôle de soutenir les intervenants dans la mise en oeuvre de ce tout nouvel acte médical. Composé de médecins, de pharmaciens, d'infirmiers, de travailleurs sociaux, d'intervenants en soins spirituels, de juristes et d'une agente de planification, de programmation et de recherche, ce groupe soutiendra la coordonnatrice, qui joue un rôle pivot dans toute la planification, la préparation, l'accompagnement des intervenants et le suivi entourant l'aide médicale à mourir.

Tout intervenant recevant une demande d'aide médicale à mourir doit la signifier à M^{me} Carole Le Breton, coordonnatrice du GIS, au 450 898-4122 (cellulaire). Celle-ci vous accompagnera étroitement tout au long du processus.

2. Directives médicales anticipées (DMA) : un registre en vigueur dès février 2016

Toute personne majeure et apte à consentir aux soins peut, au moyen de directives médicales anticipées, indiquer si elle consent ou non aux soins médicaux qui pourraient être requis par son état de santé, au cas où

elle deviendrait inapte à consentir aux soins. Les personnes qui désirent exprimer leurs DMA peuvent le faire par acte notarié ou à l'aide du formulaire *Directives médicales anticipées en cas d'inaptitude à consentir à des soins*, disponible en appelant à la RAMQ au 1 800 561-9749 (envoi du formulaire par la poste). Ce formulaire sera déposé dans le dossier médical et inscrit au registre de la RAMQ qui sera en vigueur dès février 2016. Deux brochures destinées à la population seront publiées par le Ministère, l'une portant sur les directives médicales anticipées et l'autre, sur les droits de la personne en fin de vie.

3. Sédation palliative continue (SPC): le nouveau formulaire est disponible

Le formulaire de consentement à la sédation palliative continue (AH-880) est maintenant disponible sur le [site Web du Ministère](#).

1. www.msss.gouv.qc.ca
2. Section Ressources (menu à gauche de la page)
3. Onglet Documentation
4. Formulaires du réseau
5. Formulaire de consentement à la sédation palliative continue

Le protocole clinique sur la sédation palliative continue explique toute la démarche à suivre en lien avec cet acte médical. Il est disponible sur les intranets des installations concernées.

Prochaines étapes

D'autres séances de formation seront offertes aux intervenants pour s'assurer que le plus de gens possible soient formés en lien avec les soins de fin de vie au CISSS de Lanaudière. Également, un plan de développement des soins palliatifs et de fin de vie sera travaillé cette année, tel que requis par la loi, dans le but de renforcer l'offre de service à la population.

L'un des principes de base de cette loi est le respect de la personne en fin de vie ainsi que la reconnaissance de ses droits et libertés, lesquels doivent inspirer chacun des gestes posés à son endroit. Dans cet esprit, il faut rappeler le caractère confidentiel des soins de fin de vie. L'appel à la vigilance est donc de mise.

Pour un complément d'information, vous pouvez consulter le [Portail santé mieux-être](#) du gouvernement, dans la section Programmes et mesures d'aide.

Optimisation du parc immobilier

Révision des baux et déménagements

Un travail d'analyse est présentement en cours dans l'ensemble des CISSS et CIUSSS du Québec, afin de revoir les contrats d'espaces locatifs en vigueur dans l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux. Réalisé dans une vision d'optimisation, cet exercice a pour but d'aménager de façon optimale le parc immobilier des établissements, de maximiser la proximité des services offerts à la population ainsi que les coûts consacrés aux baux.

Dans la région de Lanaudière, l'évaluation des espaces locatifs est amorcée depuis quelques mois. Certains baux n'ont pas été renouvelés et engendreront des déménagements de services ainsi que du déplacement de personnel.

Relocalisation des services

Le premier déménagement à être effectif a été celui de Rawdon. Ainsi, le service de prélèvements offert au 4046, rue Queen a été déménagé au 3733, rue Charbonneau à Rawdon. Les usagers peuvent s'y présenter depuis le 22 décembre.

En ce qui concerne le service de vaccination 0-5 ans, il sera également déménagé au 3733, rue Charbonneau, mais sera accessible seulement à la fin janvier, lorsque les travaux d'aménagements nécessaires à cette offre de service seront complétés.

Jusqu'à la fin janvier, les parents des enfants visés par le Programme québécois d'immunisation seront joints et pourront obtenir le service aux CLSC de Chertsey, de Saint-Jean-de-Matha ou de Saint-Esprit, selon leur convenance.

Déménagement des équipes de travail

Depuis le 1^{er} avril dernier, plusieurs membres du personnel ont connu des déménagements à brève échéance dans le cadre de la réorganisation. En outre, au cours de l'été, la Direction des ressources financières et de la logistique ainsi que la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique ont amorcé le regroupement de leurs ressources au 245, rue du Curé-Majeau à Joliette. Cette série de déménagements se poursuivra au cours des prochaines semaines. Le transfert de l'équipe des services financiers du 100, rue Grenier à Charlemagne constituera le prochain déplacement et sera effectif le 13 janvier.

En outre, un plan global d'optimisation des locaux et de mouvement de personnel est en voie de validation.

La volonté de la Direction générale est de limiter les déménagements du personnel à leur minimum, de manière à ne pas faire vivre plusieurs changements aux employés. Il pourrait toutefois survenir quelques exceptions. Aucun déménagement

ne devrait avoir lieu avant la finalité de ce plan et son approbation au comité de direction.

Un rappel a été fait aux directeurs en ce qui concerne l'importance de bien communiquer les changements entourant les mouvements de personnel, de manière à favoriser la préparation des déménagements.

Réalisé dans une vision d'optimisation, cet exercice a pour but d'aménager de façon optimale le parc immobilier des établissements, de maximiser la proximité des services offerts à la population ainsi que les coûts consacrés aux baux.



CHRD

Réorganisation de l'unité de courte durée psychiatrique

Dans le cadre des changements actuels, une importante révision de la structure de postes est présentement en cours à l'unité de courte durée psychiatrique du CHRD. Les objectifs de cet exercice d'optimisation sont associés au respect des paramètres budgétaires, tout en poursuivant l'amélioration continue de la qualité des soins et des services.

Un comité de travail paritaire, auquel collaborent des représentants de la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ), de la Direction des soins infirmiers (DSI), de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) et de la Direction des programmes santé mentale et dépendance (DSM-D), a proposé une réorganisation à deux volets, dont une phase transitoire qui, au terme de la transformation, donnera lieu à une structure finale.

Cette phase transitoire s'échelonne jusqu'au 31 mars 2017. Celle-ci prévoit une réorganisation du travail qui tient compte de l'expertise de chacun, tout en accordant une plus grande importance aux volumes d'activités dans la planification et l'organisation des services. Concrètement, cette transition se traduira par une migration des soins en dyade (jumelage entre une infirmière et une infirmière auxiliaire) vers la mise en place de soins intégraux. Le nombre d'infirmières auxiliaires au sein de l'équipe sera ainsi réduit, de même que l'utilisation du temps supplémentaire et de la main-d'œuvre indépendante.

Il est important de mentionner que cette restructuration est spécifique à l'unité de courte durée psychiatrique. La décision de revoir le fonctionnement des dyades ne constitue pas une orientation généralisée pour l'ensemble du CISSS. L'organisation reconnaît le travail essentiel réalisé par les infirmières auxiliaires et tient à réitérer sa confiance en ces intervenants engagés et dévoués.

D'ailleurs, des rencontres avec le personnel de l'unité de courte durée psychiatrique ont eu lieu à la fin décembre, en collaboration avec les représentants de la FIQ, pour expliquer les changements à venir au sein de cette unité.

Des suivis seront assurés tout au long de ce processus de manière à bien évaluer les impacts et à apporter les ajustements nécessaires au besoin.

Affichage de postes

Un affichage de postes accéléré est en cours, jusqu'au 13 janvier prochain, pour le programme santé mentale (secteur nord de Lanaudière).

Les personnes concernées sont invitées à consulter l'affichage interne dans le réseau local de services Lanaudière-Nord (CHRD et autres installations). Les détails sont disponibles aux endroits habituels.

Le comité de direction tient à remercier toutes les personnes engagées dans cette réorganisation.



Nominations et remplacements

De nouvelles nominations et des remplacements ont été officialisés au cours des dernières semaines pour les postes d'encadrement. Voici la liste des personnes nommées par direction concernée.

Direction générale

- **M^{me} Alexandra Plourde**, chef de service à l'enseignement non médical et à la recherche

Direction des programmes déficience intellectuelle (DI), trouble du spectre de l'autisme (TSA) et déficience physique (DP)

- **M^{me} Marcelle Chartrand**, chef de réadaptation DI-TSA-DP - Retard de développement/ CREDEL - Réadaptation précoce (0-7 ans) (Sud)

Direction des services multidisciplinaires

- **M^{me} Josée Pelletier**, coordonnatrice des activités multidisciplinaires

Direction programme jeunesse

- **M. Richard Côté**, chef en centre jeunesse - Réadaptation en internat
- **M^{me} Chantal Marchand**, chef en centre jeunesse - Réadaptation en internat
- **M^{me} Andréanne Laliberté-Rhéaume**, coordonnatrice clinico-administrative enfance jeunesse (0-5 ans)

- **M^{me} Martine Cormier**, chef d'unité de soins infirmiers en pédiatrie et cliniques externes – Mère-enfant-famille

Direction du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées

- **M^{me} Louise Leduc**, chef d'unité de soins infirmiers en hébergement (milieu de vie) (Centre d'hébergement des Deux-Rives)
- **M^{me} France Létourneau**, chef d'unité de soins infirmiers – Unité transitoire de réadaptation fonctionnelle (Nord)
- **M. Lauris Bérubé**, chef d'unité de soins infirmiers en hébergement (milieu de vie) (Centre d'hébergement L'Assomption)
- **M^{me} Monique Cyr**, chef d'unité de soins infirmiers en hébergement (milieu de vie) (CMV Claude-David)

Direction des soins infirmiers

- **M. Gilles Ricard**, conseiller cadre à l'encadrement de la relève et formation
- **M^{me} Lise Brûlé**, chef d'unité de soins infirmiers - Médecine

Direction des services professionnels

- **M^{me} Sophie Gingras**, chef de service des cliniques externes - Médecine de jour (Nord)
- **M. François Martin**, chef de service de la stérilisation et de la brancarderie (Nord)
- **M^{me} Odette Desaulniers**, conseillère cadre en soins infirmiers - Suppléance rénale

Direction des services techniques

- **M^{me} Isabelle Bélanger**, coordonnatrice de la sécurité civile et des mesures d'urgence



Des gabarits disponibles pour faciliter vos communications

Le CISSS est un organisme gouvernemental en vertu de la *Loi sur l'administration publique*. À ce titre, il doit se conformer au Programme d'identification visuelle (PIV) du gouvernement du Québec. Le PIV est un document qui dicte les règles graphiques concernant l'utilisation du logo et de la signature visuelle des ministères et des

organismes gouvernementaux. Il vise tous les types d'application possibles, de la papeterie au matériel promotionnel, en passant par l'affichage extérieur, les sites Web et l'identification des vêtements de travail. En assurant une cohérence visuelle de l'image gouvernementale, le PIV permet aux citoyens de reconnaître facilement et rapidement la source d'une communication, qu'elle soit imprimée, électronique, multimédia ou administrative.

Voilà pourquoi **aucune autre signature visuelle que celle du CISSS ne peut être utilisée** par une installation, un comité d'usagers ou une autre instance qui fait partie du CISSS selon la loi. Afin d'aider le personnel à utiliser adéquatement le logo, les outils suivants sont maintenant disponibles dans le site intranet* des différentes installations :

- Logos du CISSS de Lanaudière
- Lettre
- Note de service
- Présentation PowerPoint
- Bordereau de télécopie
- Étiquettes
- *Guide des normes visuelles et des communications organisationnelles*

*Le personnel situé sur la rue du Curé-Majeau n'ayant pas accès à un intranet, ces outils leur sont envoyés par courriel.

Voici le chemin intranet pour accéder à ces différents outils selon l'installation :

RLS Lanaudière-Nord (CHRDL et autres installations) CISSS/Outils
RLS Lanaudière-Sud (HPLG et autres installations) INFO-GESTION/Modèles de documents
CR La Myriade Guides/Communications écrites
CRDP Le Bouclier Documentation/Communications/CISSS Lanaudière
Centres jeunesse de Lanaudière Documentation/Documents en ligne/Modèles organisationnels/CISSS Pour le guide : Documentation/Documents en ligne/Guides/CISSS

RLS : Réseau local de services

Quant au gabarit de carte professionnelle, il est disponible sur demande auprès du secrétariat des directions. Pour toute question ou situation particulière à souligner concernant l'utilisation du logo ou des gabarits, n'hésitez pas à communiquer avec **M^{me} Maryse Bérubé**, agente d'information répondante pour le PIV, par courriel à maryse.berube@ssss.gouv.qc.ca ou par téléphone au 450 753-9600, poste 225.

Le droit de prescrire pour les infirmières

Lors de son 95^e congrès annuel qui s'est tenu en novembre dernier, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) annonçait l'adoption par le gouvernement du Québec d'un règlement qui permet aux infirmières de prescrire certaines analyses de laboratoire ainsi que certains médicaments ou traitements dans les domaines des soins de plaies, de la santé publique et des soins de santé courants.

Les infirmières visées par ce règlement sont celles qui ont un niveau de formation universitaire (baccalauréat). Cependant, une clause transitoire permettra aux infirmières techniciennes qui répondent à certaines conditions d'expérience de travail et de formation de pouvoir se prévaloir de ce droit de prescrire, et ce, pour certaines activités visées par le règlement. Pour ce faire, elles devront avoir satisfait à certaines conditions avant l'entrée en vigueur du règlement, soit le 11 janvier 2016, et avoir rempli les autres conditions avant le 10 janvier 2017. Le tableau ci-dessous résume les conditions d'exercice des activités de prescription selon le diplôme détenu par les infirmières.

Pour se prévaloir de ce droit, les infirmières devront également présenter une demande au bureau du registraire de l'OIIQ ainsi que les pièces justificatives, au besoin, à partir du 11 janvier 2016. Tous les détails pour l'envoi de cette demande sont disponibles sur le site [Web de l'OIIQ](#) sous la rubrique « Prescription infirmière ».

Par la suite, l'OIIQ délivrera aux infirmières qui répondront aux exigences une attestation pour le droit de prescrire ainsi qu'un numéro de prescripteur.

Bien que la demande d'obtention du droit de prescrire demeure une démarche personnelle à chaque infirmière, la Direction des soins infirmiers encourage fortement toutes les infirmières qui répondent aux conditions prévues au règlement à se prévaloir de ce droit.

Au-delà des aspects techniques que cela comporte, cet avancement législatif dans le domaine des soins infirmiers démontre la place prépondérante et privilégiée qu'occupent les infirmières pour favoriser l'accessibilité aux soins de santé à la population québécoise en élargissant leur champ de pratique et en mettant de l'avant leur autonomie professionnelle. Comme toujours, l'infirmière devra s'assurer qu'elle possède les connaissances et l'expertise nécessaires à une prestation de soins de qualité et sécuritaire.

Conditions d'exercice des activités de prescription selon la formation

Activités visées par le règlement : <http://www.oiiq.org/pratique-infirmiere/prescription-infirmiere/activites-visees>

Activités	Baccalauréat	Baccalauréat ²	Diplôme d'études collégiales (clause transitoire)
Soins de plaies	Aucune	Formation en soins de plaies de 45 heures par l'OIIQ http://www.oiiq.org/pratique-infirmiere/prescription-infirmiere/qui-est-admissible/formations-reconnues	<ul style="list-style-type: none">Avoir exercé la profession pendant au moins 8 400 heures <i>en santé communautaire ou en soins de longue durée</i> au cours des sept années précédant l'adoption du règlement, soit avant le 11 janvier 2016; http://www.oiiq.org/pratique-infirmiere/prescription-infirmiere/qui-est-admissible/dec-prescrire-en-soins-de-plaiesAvoir complété une formation en soins de plaies de 45 heures reconnue par l'OIIQ avant le 11 janvier 2016.

Conditions d'exercice des activités de prescription selon la formation (suite)

Activités	Baccalauréat	Baccalauréat ²	Diplôme d'études collégiales (clause transitoire)
Santé publique	Aucune	Aucune	<ul style="list-style-type: none"> Avoir exercé la profession pendant au moins 8 400 heures <i>en santé communautaire</i> au cours des sept années précédant l'adoption du règlement, soit avant le 11 janvier 2016; Avoir complété une formation d'au moins 15 heures dans le domaine de la contraception avant le 11 janvier 2016; Avoir complété une formation d'au moins 18 heures sur les infections transmissibles sexuellement et par le sang avant le 11 janvier 2016. <p>(toutes les activités visées par le règlement ne sont pas incluses.)</p> <p>http://www.oiiq.org/pratique-infirmiere/prescription-infirmiere/qui-est-admissible/formations-reconnues</p>
Problèmes de santé courants	Aucune	Aucune	Ne sont pas incluses dans les activités permises.

² Les infirmières qui détiennent un baccalauréat par cumul comportant au moins deux certificats en soins infirmiers et celles ayant obtenu un diplôme décerné par un établissement d'enseignement situé hors du Canada ou de la France pour lequel une reconnaissance de diplôme de niveau universitaire en sciences infirmières a été obtenue.

Démarches à effectuer pour se prévaloir du droit de pratique

Démarches	Baccalauréat	Baccalauréat ²	Diplôme d'études collégiales (clause transitoire)
Compléter une formation de 2 heures donnée par l'OIIQ sur les aspects déontologiques et la démarche de prescription (disponible à la mi-décembre)	Oui, sans date limite	Oui, sans date limite	Oui, avant le 10 janvier 2017
Présenter une demande d'étude de dossier à l'OIIQ	Oui, sans date limite	Oui, sans date limite	Oui, avant le 10 janvier 2017

Soutien à l'autonomie des personnes âgées

Des projets prometteurs pour la clientèle avec troubles cognitifs

La Direction du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées (DSAPA) tient à souligner l'excellent travail effectué par les équipes des services gériatriques de deuxième ligne. En effet, le personnel a mis en place deux projets novateurs visant à soutenir la pratique médicale et infirmière de première ligne au sein des groupes de médecine de famille (GMF) et des unités de médecine familiale (UMF). Ces projets ont pour but de bien identifier et d'accompagner la clientèle lanauoise présentant des troubles cognitifs ainsi que des symptômes comportementaux et psychologiques de démence (SCPD).

Dans le réseau local de services (RLS) Lanaudière-Sud, la mise en place du repérage et du suivi de cette clientèle a aidé le GMF Saint-Paul à Repentigny et l'UMF du sud de Lanaudière à systématiser et à mieux organiser les soins et les services offerts à la clientèle présentant des SCPD. Le modèle d'intervention mis en place et les façons de faire basés sur les meilleures pratiques se sont avérés gagnants. Dorénavant, les professionnels du GMF et de l'UMF se sentent tous concernés par le repérage des troubles cognitifs. De plus, chacun a pris conscience de son rôle ainsi que de ses responsabilités au regard de cette clientèle.

Dans le RLS Lanaudière-Nord, l'infirmière clinicienne du service ambulatoire de gériatrie (SAG), en collaboration avec un médecin de cette équipe, soutient concrètement les infirmières et les médecins du GMF de Joliette au moment du repérage, de l'évaluation et du suivi de la clientèle avec troubles cognitifs. Après avoir reçu un accompagnement intensif, l'infirmière du GMF peut prendre en charge ces nouvelles tâches. Pour sa part, l'infirmière gériatrique continue d'assurer une présence constante au GMF et assiste les médecins et les infirmières auprès de la clientèle avec des problématiques plus complexes. Elle fait également la liaison avec l'équipe du SAG.

À l'heure actuelle, le projet a été déployé dans trois autres GMF. Le nombre de clients diagnostiqués et suivis en GMF a augmenté de 25 % depuis le début du projet, alors que le pourcentage de clients transférés au SAG est de 6 %. Cette situation signifie que les demandes en

provenance des GMF exigent un suivi plus spécialisé et permettent au SAG de mieux jouer son rôle de deuxième ligne.

En complément, la mise en place d'une équipe dédiée à la clientèle présentant des SCPD et la tenue de formations pour les intervenants en gériatrie, en CHSLD et en soutien à domicile permettront aux usagers et à leur famille de bénéficier du soutien d'experts pour la prise en charge et la coordination des soins.

De même, les liens tissés avec les organismes d'entraide comme L'Appui, la Société Alzheimer, les coopératives d'entraide, les popotes roulantes et les cuisines collectives favoriseront l'accompagnement des personnes aux prises avec cette problématique et de leurs proches.

Après avoir constaté les retombées positives de ces projets, le ministère de la Santé et des Services sociaux a prolongé leur financement jusqu'en mars 2016. Le CISSS demeure en attente d'une décision qui pourrait assurer un financement récurrent dédié à leur continuité. À la suite des résultats obtenus, l'équipe SAPA souhaite exporter ce modèle d'intervention dans d'autres GMF du territoire lanauois.

(...) les demandes en provenance des GMF exigent un suivi plus spécialisé et permettent au service ambulatoire de gériatrie de mieux jouer son rôle de deuxième ligne.



Plateau Lanaudois intersectoriel

Un deuxième plan d'action concerté pour favoriser les saines habitudes de vie

Le 7 décembre dernier, le comité exécutif du Plateau Lanaudois intersectoriel (PLI) tenait une journée de réflexion dont l'objectif était d'élaborer un deuxième plan d'action régional concerté.

Plus de 30 personnes provenant du secteur de la santé, des milieux scolaire et municipal, du réseau communautaire ainsi que des ministères concernés ont participé à la démarche.

Les priorités et les thématiques retenues pour 2016 – 2018

À l'issue des échanges, trois grands milieux de vie ont été ciblés comme étant prioritaires pour le développement d'initiatives régionales en matière de saines habitudes de vie, c'est-à-dire :

- le milieu de la petite enfance 0-5 ans
- le milieu scolaire
- le milieu municipal

Pour le PLI, il s'agit de terreaux fertiles pour développer des activités en lien avec les thématiques privilégiées que sont le mode de vie physiquement actif, la saine alimentation pour tous et le non-usage du tabac.

D'ailleurs, la volonté de poursuivre les orientations spécifiques à ces thématiques a été clairement établie lors de la journée de réflexion. Ainsi, les champs d'intervention suivants seront maintenus :

- **l'accessibilité** à une saine alimentation, à un mode de vie physiquement actif et au non-usage du tabac notamment pour les populations économiquement défavorisées
- **l'aménagement** des espaces physiques urbains et ruraux favorables
- **le soutien aux réseaux scolaires** pour la mise en place d'interventions globales et concertées
- une meilleure **harmonisation des programmes** et des pratiques (concertation, partenariat et transfert de connaissances)
- la mise en valeur des bons coups et des bonnes pratiques. **(Communication)**
- **le développement global des 0-5 ans** par la saine alimentation, le jeu actif et le développement moteur.

Le PLI en quelques lignes

Déoulant du plan d'action gouvernemental (PAG) de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes liés au poids 2006-2012, le PLI a vu le jour en septembre 2008. Il a pour principale mission de contribuer à la mobilisation des communautés en soutenant l'émergence de projets en lien avec les saines habitudes de vie.

Cette table de concertation régionale est composée de 7 ministères et de 23 partenaires régionaux.

Budgets

Les budgets alloués au PLI proviennent d'une convention signée avec *Québec en Forme* et la *Fondation Lucie et André Chagnon*. Depuis 2008, les partenaires régionaux ont obtenu 1,14 M \$ pour le développement de projets spécifiques et 7,3 M \$ ont été accordés directement aux regroupements locaux de partenaires pour soutenir leurs actions.

Réalisations

Le financement et la mise en place du projet *Bonne Boîte Bonne Bouffe* comptent parmi les réalisations du PLI. L'objectif de ce projet est d'offrir à moindres coûts des fruits et des légumes à des gens plus défavorisés.

Ce projet dessert tous les territoires des MRC de la région avec ses 27 points de chute. Un total de 1 800 boîtes de fruits et de légumes sont livrées chaque mois pour rejoindre les gens vulnérables, ce qui permet de venir en aide mensuellement à 1 400 familles.

À cela s'ajoutent quelque 1 500 actions mises de l'avant dans la région, en collaboration avec les partenaires du milieu :

- activités parascolaires
- animation de cour d'école
- ateliers de cuisine
- promotion : Défi 5/30, plaisirs d'hiver,...
- mise en place de jardins communautaires
- etc.

Prix d'excellence du réseau

Trois projets du CISSS présentés au jury national

Le CISSS de Lanaudière a soumis trois candidatures au jury national des *Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux, édition 2015-2016*.

Chaque année, les *Prix d'excellence* récompensent des personnes, des établissements et des organismes communautaires pour leur contribution exceptionnelle à la mise en valeur de la qualité des soins et des services offerts en matière de santé et de services sociaux. Pour la présente édition, les organismes communautaires devaient déposer directement leur projet auprès du Ministère.

Les finalistes et les projets retenus pour le CISSS de Lanaudière sont les suivants :

Direction des programmes déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique (DDI-TSA-DP)

Catégorie : Intégration des services

Projet : Un continuum de services intégrés pour les enfants ayant un problème de langage et leur famille

L'incidence d'une intervention précoce sur le développement des enfants ayant un problème de langage est reconnue par tous les experts. À une étape charnière de leur développement (0-5 ans), l'accès rapide aux bons services est déterminant pour leur avenir.

Les lauréats des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux de l'édition 2015-2016 seront dévoilés à l'occasion d'une cérémonie qui aura lieu à la fin du printemps 2016.

Le projet présenté aux *Prix d'excellence* regroupe un ensemble de stratégies régionales, mises en oeuvre depuis septembre 2013, par les partenaires engagés auprès des enfants ayant un problème de langage.

Dans le cadre actuel de regroupement des différentes missions des soins et de services à la clientèle et d'intégration des continuums, ce projet apparaît précurseur des nouvelles attentes ministérielles en matière d'intégration des services.

Direction du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées (DSAPA)

Catégorie : Personnalisation des soins et des services

Projet : Vélo-tours

Ce projet s'inscrit dans une volonté de créer des milieux de vie en hébergement ouvert sur la communauté. Vélo-tours a été créé pour les personnes âgées en hébergement. Des

vélos ont été conçus spécifiquement pour répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite hébergées manifestant le désir d'utiliser ce moyen de transport écologique et adapté. Le but du projet est de permettre aux résidents de garder un contact privilégié avec la communauté.

Le concept novateur (qui a fait l'objet d'un brevet) a mobilisé de jeunes entrepreneurs aux besoins des personnes âgées hébergées. Le projet est très bien accueilli par la communauté ainsi que par les organismes de la région faisant la promotion des services aux personnes âgées.

Direction du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées (DSAPA)

Catégorie : Intégration des services

Projet : L'infirmière gériatrique en soutien à la première ligne

En lien avec le Plan Alzheimer élaboré par le Ministère, le CISSS de Lanaudière a été retenu pour élaborer le projet *Soutien à la première ligne par l'infirmière de gériatrie de la deuxième ligne*. Ainsi, une infirmière clinicienne spécialisée a été appelée à accompagner les infirmières du GMF de Joliette dans le but de développer leurs compétences et, par conséquent, d'améliorer l'accessibilité à des soins de proximité.

Les résultats obtenus ont permis de constater une diminution significative du nombre d'usagers se présentant à l'urgence et de soutenir les familles ainsi que les proches-aidants en offrant du soutien pour la référence dans la communauté. Ce projet offre un accès plus rapide et plus approprié pour répondre aux besoins en forte croissance de la région.

Les lauréats des *Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux*, édition 2015-2016, seront dévoilés par le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Gaétan Barrette, et par la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, Mme Lucie Charlebois, à l'occasion d'une cérémonie qui aura lieu à la fin du printemps 2016.

Bonne chance aux finalistes!

Saines habitudes de vie

Plus de services pour les élèves de la Commission scolaire des Samares

Depuis 2012, les services offerts par différents partenaires pour promouvoir les saines habitudes de vie des élèves de la Commission scolaire des Samares sont regroupés en une seule offre de service sur le [site Web de la Commission scolaire](#). Les saines habitudes de vie concernées par cette offre de service sont la saine alimentation, l'activité physique et la prévention du tabagisme. L'idée de regrouper les services sous une seule offre cohérente avait pour but d'en faciliter l'accès aux milieux scolaires afin que le plus grand nombre de jeunes puisse en bénéficier. Ainsi, en quelques clics, les écoles voient l'ensemble des activités, des services et des programmes dont ils peuvent se prévaloir pour aider les jeunes à manger mieux, à bouger plus et à vivre sans tabac.

Cette année, en plus du CISSS de Lanaudière, du Réseau du sport étudiant Laurentides-Lanaudière, de l'équipe des diététistes des Producteurs laitiers du Canada, quatre nouveaux partenaires se sont joints à l'offre de service. Ce sont les regroupements locaux de partenaires soutenus par *Québec en forme* des MRC de Montcalm, de D'Autray, de Joliette et de Matawinie. Ce partenariat a donné lieu à une nouvelle section sur le site. Il s'agit de l'onglet *Dans ma communauté* qui a pour objectif de créer des liens entre les actions en promotion des saines habitudes de vie dans les écoles et celles dans la communauté.

De plus, des capsules Web sont actuellement en production. Celles-ci serviront à sensibiliser et à outiller les directions d'écoles, le personnel scolaire et les professionnels du réseau de la santé et des services sociaux œuvrant dans les écoles à agir efficacement pour favoriser de saines habitudes de vie chez les jeunes en classe ou dans l'école. Il s'agit d'un bel exemple de concertation et de partenariat pour le bien-être, la santé et la réussite des jeunes!



Conseil multidisciplinaire transitoire

Bilan des actions

Le conseil multidisciplinaire (CM) est une tribune propice aux échanges et aux réflexions. Il assure un leadership dans plusieurs mandats, dont celui de fournir au PDG du CISSS et au CA des avis et des recommandations liés à la pratique professionnelle.

Depuis un an, les exécutifs en place dans les établissements fusionnés ont décidé de jouer un rôle proactif au sein du nouveau CISSS. Ils ont ainsi transmis, à la Direction générale, un document commun faisant état de leurs réalités ainsi que des recommandations pour faciliter la transition vers le nouveau CM. Par la suite, l'exécutif transitoire a participé à une rencontre avec le PDG, M. Daniel Castonguay, afin d'échanger sur la vision du CM. Le PDG a alors nommé Mme Jacinthe Bélanger, directrice des services multidisciplinaires, au sein de l'exécutif.

L'un des premiers mandats de l'exécutif transitoire a été de se pencher sur les règlements de régie interne. Le document est sur le point d'être complété et sera soumis au CA pour y être entériné. En parallèle, la mise à jour de la liste des membres se poursuit. Cette initiative fait suite au processus de désignation des membres du CA durant lequel M. Simon Poitras a été élu pour siéger à titre de représentant du CM. En outre, les élections pour le comité exécutif permanent sont en préparation, tout comme l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Les membres de l'exécutif demeurent très actifs dans le but de compléter la transition vers un CM élu.

Une belle réalisation

Dans le cadre du congrès de l'Association des conseils multidisciplinaires du Québec (ACMQ), le CM tient à souligner la troisième place récoltée par le projet *Resplendis Santé* du CISSS de Lanaudière (partenariat entre le réseau de la santé et des services sociaux et les municipalités pour le développement de saines habitudes de vie). Bravo aux intervenants qui ont pris part à cette belle réalisation!

Toute personne souhaitant obtenir des renseignements supplémentaires ou émettre des commentaires en lien avec le CM peut écrire à l'adresse suivante : cm.cissslan@ssss.gouv.qc.ca.